

DEC130418DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Bénédicte ANDRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3558 intitulée QUETELET-PROGEDO

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 121742INSHS du 11 juillet 2012 portant création de l'unité UMS3558, intitulée « QUETELET-PROGEDO », dont la directrice est Madame Roxane SILBERMAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Bénédicte ANDRE, Ingénieur de recherche 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 février 2013

La Directrice d'unité
Roxane SILBERMAN

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012